



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NEU-TRI E SOLVENT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	NEU-TRI E SOLVENT
Numéro du produit	12212
Synonymes; marques commerciales	NEU-TRI E, NEU-TRI E TRICHLOROETHYLENE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrie solvant Produit chimique utilisé pour le synthèse et/ou la formulation de produits industriels ou de laboratoire
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 sds@univar.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	12212

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 Carc. 1B - H350 STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

NEU-TRI E SOLVENT

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

RCH002a Réserve aux utilisateurs professionnels.

Contient

TRICHLOROÉTHYLÈNE, 1,2-ÉPOXYBUTANE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

TRICHLOROÉTHYLÈNE		<100%
Numéro CAS: 79-01-6	Numéro CE: 201-167-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490731-36-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 Carc. 1B - H350 STOT SE 3 - H336 Aquatic Chronic 3 - H412		

NEU-TRI E SOLVENT

1,2-ÉPOXYBUTANE		<2.5%
Numéro CAS: 106-88-7	Numéro CE: 203-438-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119449161-46-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Carc. 2 - H351 STOT SE 3 - H335 Aquatic Chronic 3 - H412		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Consulter un médecin.
Ingestion	Consulter un médecin immédiatement. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer.
Inhalation	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Ingestion	Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

NEU-TRI E SOLVENT

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol et s'accumuler au fond des conteneurs.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Chlorure d'hydrogène (HCl). Phosgène (COCl₂). Chlore. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Evacuer la zone. Les vapeurs peuvent s'accumuler au sol et dans les zones basses. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Approcher le déversement contre le vent. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Les vapeurs peuvent s'accumuler au sol et dans les zones basses. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

NEU-TRI E SOLVENT

Précautions d'utilisations	Réservé aux utilisateurs professionnels. Manipuler le produit dans un système clos. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Les vapeurs peuvent s'accumuler au sol et dans les zones basses. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Prévoir une ventilation suffisante.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné des aliments et boissons. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Protéger de la lumière. Eliminer toute source d'inflammation. Matériaux inappropriés pour conteneurs: Zinc. Aluminium. Plastics
--------------------------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

TRICHLOROÉTHYLÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 75 ppm 405 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 1080 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants	Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.
--	--

TRICHLOROÉTHYLÈNE (CAS: 79-01-6)

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 7.8 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 54.7 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 164.7 mg/m ³
PNEC	Eau douce; 0.115 mg/l Eau de mer; 0.011 mg/l Sédiments (eau douce); 2.04 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.204 mg/kg Sol; 0.344 mg/kg Station d'épuration des eaux usées; 2.6 mg/l

1,2-ÉPOXYBUTANE (CAS: 106-88-7)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 3 mg/m ³
PNEC	Eau douce; 0.07 mg/l Eau de mer; 0.007 mg/l Sédiments (eau douce); 0.062 mg/kg Sol; 0.016 mg/kg Station d'épuration des eaux usées; 9 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

NEU-TRI E SOLVENT

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Alcool polyvinylique (PVA). Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Ne pas utiliser les moyens suivants: Polychlorure de vinyle (PVC) Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.35 mm. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Gas filter, type A EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	86.7°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Le produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.

NEU-TRI E SOLVENT

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 8.0 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 44.8 %
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	9.9 kPa @ 25°C
Densité de vapeur	4.5
Densité relative	1.464 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	0.11% eau @ 20°C
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	410°C
Température de décomposition	>120°C
Viscosité	0.58 mPa s @ 20°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Des réactions avec les produits suivants peuvent provoquer des explosions: Epoxydes. Métaux alcalins.
---	--

10.4. Conditions à éviter

NEU-TRI E SOLVENT

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Bases fortes. Oxydants puissants. Métaux actifs chimiquement. Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Phosgène (COCl₂). Chlorure d'hydrogène (HCl). Chlore. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 90 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 110 000,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 450 000,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 100,0

ETA inhalation
(poussières/brouillards mg/l) 150,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

NEU-TRI E SOLVENT

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Information générale Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer.

Inhalation Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs/spray peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

TRICHLOROÉTHYLÈNE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 400,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 5400 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 5 400,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 001,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 12 500,0

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ 12500 ppm, Inhalatoire, Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 12 500,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante. Lapin OECD 404

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Sensibilisant. Souris OECD 429

Mutagenicité sur les cellules germinales

NEU-TRI E SOLVENT

Essais de génotoxicité - in vitro Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Inhalation Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central.

Ingestion Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

1,2-ÉPOXYBUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 900,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 900 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 900,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 1500 - < 2950 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 4 500,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Lapin

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

NEU-TRI E SOLVENT

Informations écologiques sur les composants

TRICHLOROÉTHYLÈNE

Écotoxicité

Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

TRICHLOROÉTHYLÈNE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 28.3 mg/l, Poisson d'eau douce (Jordanella floridae)
CL₅₀, 96 heure: 16 mg/l, Poisson d'eau de mer (Limanda limanda)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: 20.8 mg/l, Daphnia magna OECD 202
CL₅₀, 96 heure: 14 mg/l, Eau de mer (Mysidopsis bahia)

Toxicité aiguë - plantes aquatiques ErC₅₀, 72 heure: 36.5 mg/l, Algues d'eau douce (Chlamydomonas reinhardtii)

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heure: 260 mg/l, Boues activées OECD 209

1,2-ÉPOXYBUTANE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: >100 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 70 mg/l, Daphnia magna OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques ErC₅₀, 72 heure: > 500 mg/l, Desmodemus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 30 minutes: 900 mg/l, Boues activées OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

TRICHLOROÉTHYLÈNE

Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Biodégradation

- Dégradation 19%: 28 jour
OECD 301D

1,2-ÉPOXYBUTANE

NEU-TRI E SOLVENT

Persistence et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Stabilité (hydrolyse)	Eau - Demi-vie : 11 jours
Biodégradation	- Dégradation 90%: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

TRICHLOROÉTHYLÈNE

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation sera probablement peu significative à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit. FBC: 17 - 90, Poissons
Coefficient de partage	log Pow: 2.53

1,2-ÉPOXYBUTANE

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage	log Pow: 0.68

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: 50 - 150 @ 20°C

Constante de Henry 1.03E-02 atm m³/mol @ °C

Informations écologiques sur les composants

TRICHLOROÉTHYLÈNE

Mobilité	Mobile.
Coefficient d'adsorption/désorption	- Koc: 41 - 150 @ 20°C

1,2-ÉPOXYBUTANE

Mobilité	Mobile.
Coefficient d'adsorption/désorption	Koc: 4.49 Valeur estimée.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

NEU-TRI E SOLVENT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
----------------	---

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1710
N° ONU (IMDG)	1710
N° ONU (ICAO)	1710
N° ONU (ADN)	1710

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	TRICHLORÉTHYLÈNE
Nom d'expédition (IMDG)	TRICHLORÉTHYLÈNE
Nom d'expédition (ICAO)	TRICHLOROETHYLENE
Nom d'expédition (ADN)	TRICHLORÉTHYLÈNE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	6.1
Code de classement ADR/RID	T1
Étiquette ADR/RID	6.1
Classe IMDG	6.1
Classe/division ICAO	6.1
Classe ADN	6.1

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin	Non.
--	------

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NEU-TRI E SOLVENT

EmS	F-A, S-A
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	2Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	60
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Listes pour la santé et l'environnement	Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, amendé.
Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)	Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XIV - LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES A AUTORISATION. Numéro d'entrée: 15
Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)	Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 28

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

NEU-TRI E SOLVENT

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 08/10/2018

Numéro de version 3.000

Remplace la date 23/08/2018

Numéro de FDS 12212

NEU-TRI E SOLVENT

Statut de la FDS

Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signature

Lisa Bland